

AVIS

Influenza aviaire H5N1 hautement pathogène au Canada et aux États-Unis

État de situation au 4 avril 2022

Introduction

Avec les cas d'influenza aviaire détectés chez des oiseaux domestiques à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et dans plusieurs états américains, la menace d'influenza aviaire est plus près de chez nous que jamais auparavant. Il est donc primordial de maintenir la vigilance de tous les intervenants et producteurs et d'appliquer avec rigueur les mesures de biosécurité.

En cas d'inquiétude relative à la santé de leurs oiseaux, les propriétaires d'élevages commerciaux ou de basse-cour doivent communiquer avec un médecin vétérinaire. Les propriétaires d'oiseaux et médecins vétérinaires peuvent également signaler toute situation inhabituelle ou mortalité élevée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en composant le **1-844-ANIMAUX**. La présence d'oiseaux sauvages malades ou morts peut aussi être signalée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en composant le **1-877-346-6763**. Évitez de manipuler la carcasse de ces oiseaux au moment de leur découverte.

L'influenza aviaire est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du MAPAQ.

Identification de l'influenza aviaire H5N1 HP au Canada

Important :

Le 1^{er} avril 2022 : Trois cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux sauvages trouvés dans le sud du Québec. Pour le moment, des interventions ne sont pas prévues par l'ACIA dans les zones où ces oiseaux ont été observés.

Terre-Neuve-et-Labrador :

Oiseaux domestiques – 2 élevages de basse-cour

Oiseaux sauvages – 16 cas confirmés hautement pathogène par l'ACIA

- Le 20 décembre 2021 : Un premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène est confirmé par l'ACIA au Canada depuis 2015. Il s'agit d'un cas dans une ferme d'exposition de la péninsule d'Avalon sur l'île de Terre-Neuve. La souche eurasiennne du virus et le sous-type H5N1 est en cause.

- 9 janvier 2022 : Un deuxième cas est déclaré dans une ferme de basse-cour, à un peu plus de 10 km du premier cas.
- Les deux fermes touchées sont des élevages non commerciaux.
- Des cas d'IAHP ont aussi été confirmés chez des oiseaux de la faune dans la province.
- Les représentants de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'ACIA et les propriétaires des oiseaux touchés ont travaillé en étroite collaboration pour gérer cette situation.

Nouvelle-Écosse :

Oiseaux domestiques – 2 élevages commerciaux ; 2 élevages de basse-cour

Oiseaux sauvages – 45 cas confirmés hautement pathogène par l'ACIA

- 1^{er} février 2022 : L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) confirme la présence du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5N1 dans une ferme de basse-cour de l'est de la Nouvelle-Écosse. Une zone de contrôle de 3 km a été mise en place autour de la ferme.
- 3 février : Un deuxième cas est déclaré dans un élevage commercial de dindes de l'ouest de la Nouvelle-Écosse. L'ACIA a établi une zone de contrôle primaire de 10 km autour de ce nouveau cas où les fermes incluses ont toutes été mises en quarantaine.
- 11 février : Un troisième cas confirmé concerne une exploitation agricole mixte de l'ouest de la Nouvelle-Écosse, qui produit de la volaille et d'autres produits pour vente locale. Une zone de contrôle de 3 km a été mise en place autour de l'exploitation.
- 15 mars : Un quatrième cas est confirmé par l'ACIA dans une ferme de basse-cour du sud de la Nouvelle-Écosse. Une zone de contrôle a été mise en place autour de la ferme.
- Des cas d'IAHP ont aussi été confirmés chez des oiseaux de la faune dans la province.
- Le gouvernement fédéral continue de travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et l'industrie pour contrôler la maladie.

Ontario :

Oiseaux domestiques – 3 élevages commerciaux ; 2 élevages de basse-cour

Oiseaux sauvages – 2 cas confirmés hautement pathogène par l'ACIA

- 27 mars : Un premier cas d'IAHP est confirmé par l'ACIA dans un élevage de dindes du canton de Guelph/Eramosa.
- 28 mars : Un second cas d'IAHP est confirmé par l'ACIA dans un élevage de dindes du canton de Zorra.
- 30 mars : Un troisième cas d'IAHP est confirmé par l'ACIA dans un élevage de dindes du canton de Woolwich.
- 31 mars : Un quatrième cas d'IAHP est confirmé par l'ACIA dans un élevage de basse-cour dans le canton non cédé de la Première Nation des Chippewas de Nawash.

- 2 avril : Un cinquième cas d'IAHP est confirmé par l'ACIA dans un élevage de basse-cour dans le canton de Selwyn.
- Les sites affectés ont été mis en quarantaine et des mesures de contrôle des mouvements sont appliquées.
- Le 31 mars, l'ACIA a établi des zones de contrôle primaire dans les régions où la maladie a été détectée.
- Des cas d'IAHP ont aussi été confirmés chez des oiseaux de la faune dans la province.
- L'ACIA travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et l'industrie pour contrôler la maladie.

Autres provinces :

- Des cas chez des oiseaux sauvages ont aussi été confirmés par l'ACIA à l'Île-du-Prince-Édouard (12), au Nouveau-Brunswick (10) et en Colombie-Britannique (1). Jusqu'à présent, ces provinces n'ont pas rapporté de cas chez des oiseaux domestiques.

Autres informations et résultats détaillés :

Chez les oiseaux sauvages, une surveillance a été mise en place par Environnement et Changement climatique Canada à laquelle contribuent différents partenaires comme le Réseau canadien pour la santé de la faune, les gouvernements des provinces et territoires, l'ACIA et l'Agence de la santé publique du Canada.

Au Québec, la surveillance mise en place par le gouvernement provincial se traduit notamment par la récolte et l'analyse d'oiseaux morts ou moribonds signalés par le public.

D'après les cas détectés chez les oiseaux sauvages, le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène circule actuellement dans toutes les voies migratoires traversant le Canada (voir carte plus bas).

Les tableaux suivants ainsi qu'une carte présentent un résumé des cas d'IAHP confirmés chez les oiseaux domestiques et sauvages au Canada et aux États-Unis.

Canada :

Tableau 1 : Nombre de cas d'IAHP confirmés par l'ACIA chez des oiseaux domestiques et sauvages par province, entre le 20 décembre 2021 et le 4 avril 2022

Province	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Colombie-Britannique				1
Île-du-Prince-Édouard				12
Nouveau-Brunswick				10
Nouvelle-Écosse	2	2	4	45
Ontario	3	2	5	2
Québec				3
Terre-Neuve-et-Labrador		2	2	16
Total	5	6	11	89

États-Unis :

Tableau 2 : Nombre de cas d'IAHP détectés chez des oiseaux domestiques et sauvages par état, entre le 13 janvier et le 4 avril 2022

État	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alabama				1
Caroline du Nord	1		1	143
Caroline du Sud				26
Colorado				6
Connecticut		1	1	32
Dakota du Nord	1	1	2	1
Dakota du Sud	21	1	22	6
Delaware	3		3	9
Illinois		2	2	7
Indiana	6		6	1
Iowa	10	2	12	25
Floride				43
Géorgie				8
Kansas		4	4	10
Kentucky	2		2	14
Maine		11	11	6
Maryland	4		4	1
Massachusetts		1	1	13
Michigan		2	2	1
Minnesota	5	2	7	
Missouri	3	3	6	32
Nebraska	2	2	4	3
New Hampshire		1	1	54
New Jersey				21
New York	1	5	6	6
Ohio		1	1	1
Pennsylvanie				1
Tennessee				7
Texas	1		1	
Virginie		1	1	4
Wisconsin	1		1	
Wyoming		2	2	
Total	61	42	103	482

Figure 1 – Carte des cas d'influenza aviaire au Canada et aux États-Unis en date du 3 avril 2022

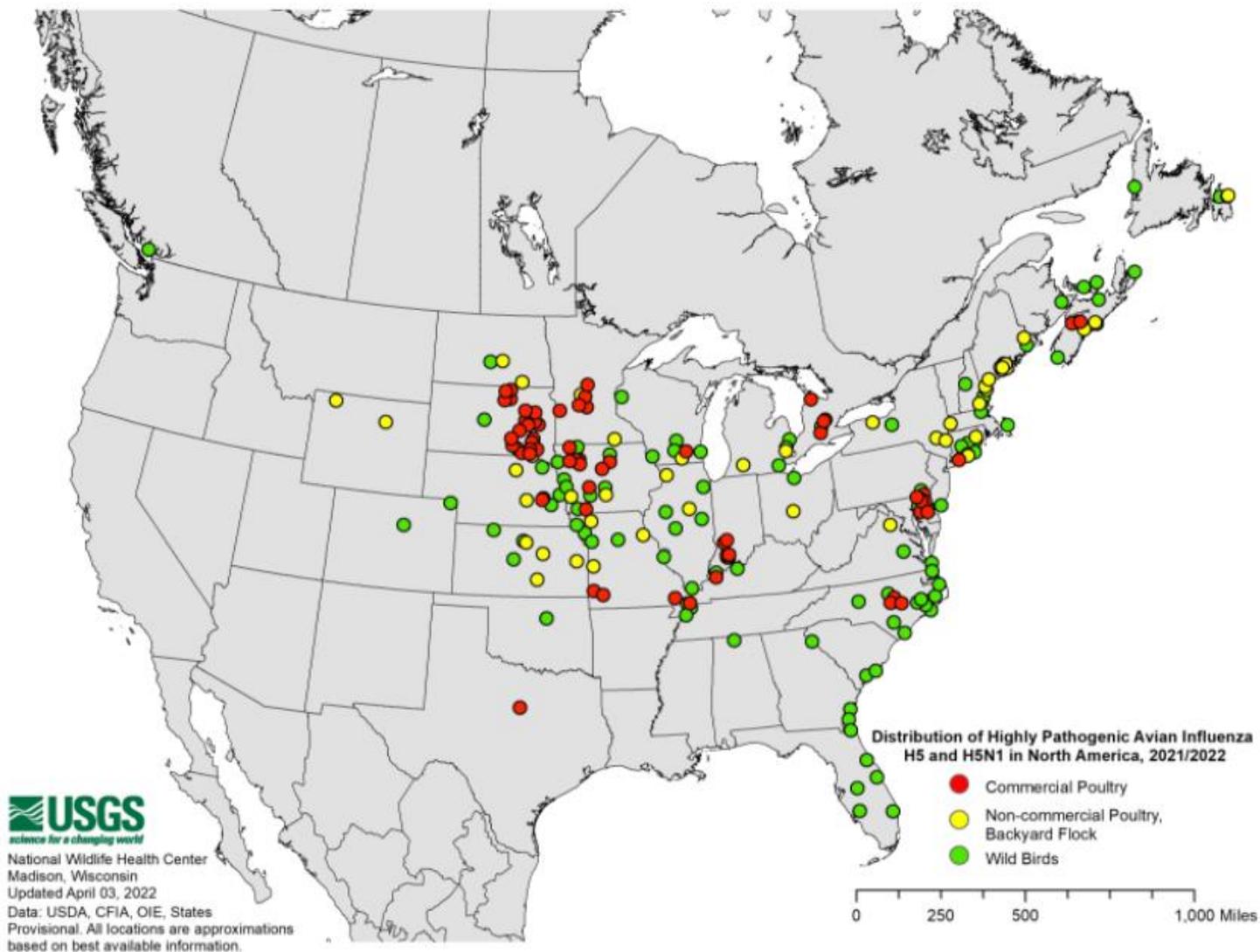


Figure 2 – Carte des voies migratoires de la sauvagine en Amérique du Nord



Source: Ducks unlimited, www.ducks.org